Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement

		u acrieve	anient.			
	Cet état est établi sur la base des info	ormations mises à dispos	sition par arrêté préfectoral			
N°	2009-4229	Du 14/08/2009		Mis à jour le	I	
	Adresse de l'immeuble 56, Rue Guynemer 69500 Bron	code postal ou Ins	see	commune		
	30, Rue Guyllemer 09300 Blom					
	Situation de l'immeuble au rego	ard d'un ou plusieurs	plans d'exposition au	bruit (PEB)		
	L'immeuble est situé dans le périr	nètre d'un P EB		¹ oui	non x	
	révisé	approuvé	date I I			
	¹ Si oui, nom de					
	l'aérodrome :					
>	L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux d'i	nsonorisation	² oui	non	
2	² Si oui, les travaux prescrits ont é	té réalisés		oui	non	
	L'immeuble est situé dans le pér	imètre d'un autre P EB		¹ oui	non x	
	révisé app	rouvé I I	date I I			
1 Q i	oui, nom de l'aérodrome :					
01	di, nom de l'acrodionie .					

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme : zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴ forte forte modérée faible 1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70) 2 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62) 3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55) 4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

	plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information
gé	ographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/
Le	plan d'exposition au bruit peut être consulté à la maire de la commune de Bron
οù	est sis l'immeuble 56, Rue Guynemer

 vendeur / bailleur
 date / lieu
 acquéreur / locataire

14 Décembre 2021

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/